Groupe Y Nexia | ALLIANCE AUDIT EXPERTISE CONSEIL

Exercice clos le 31 décembre **2021**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Agevie, Association
Rond-point de l'Europe
37160 Descartes

www.groupey.fr

Groupe Y Nexia | ALLIANCE AUDIT EXPERTISE CONSEIL

TOURS
Parc Equatop
59 rue du mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. : 02 47 71 50 00
www.groupey.fr

Agevie, Association

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Agevie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Agevie, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

En particulier, la note « *Résultat annuel* » de l'annexe expose les principes retenus pour la comptabilisation des affectations de résultat sous contrôle des tiers.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association, décrites dans les notes précitées de l'annexe, sur la base des informations disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, les informations fournies dans les notes concernées de l'annexe et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

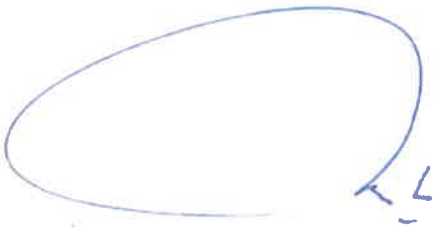
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Cyr-sur-Loire, le 17 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
Groupe Y Tours



Vincent Joste

ANNEXE

Clôture des comptes au 31/12/2021

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

Le projet de l'association est de développer des lieux de vie adaptés aux personnes âgées pour leur permettre de conserver leur **autonomie** le plus longtemps possible. Notre volonté est donc de créer des solutions qui favorisent la **mixité sociale** en faisant du maintien à domicile ou des solutions d'hébergement adaptées au vieillissement en facteur de **prévention de la dépendance**.

L'association concourt, par cette volonté d'agir à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et de leurs aidants.

A ce titre l'association participe, aussi, au renforcement de la cohésion sociale sur l'ensemble de ses territoires d'interventions avec les acteurs locaux. Elle favorise la promotion de toute forme d'action permettant le maintien dans la vie sociale de personnes âgées.

AGEVIE gère et anime des services et des équipements permettant à ces personnes de continuer à vivre à domicile ou à proximité. A ce titre, elle exerce une mission d'intérêt général et est agréée par le Conseil départemental et l'A.R.S et s'inscrit naturellement dans le champ du médico-social.

L'association AGEVIE gère cinq services médico-sociaux pour l'accueil de personnes âgées :

- Deux établissements de 22 places dédiés à l'hébergement temporaire : le relais Sépia de Descartes (en délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2022) et le relais Sépia du Lathan, à Savigné s/ Lathan (en délégation de service public jusqu'au 31 mai 2033) ;
- Les Rendez-vous d'AGEVIE, service d'accueil de jour à Tours et en milieu rural assorti depuis 2018 d'une plate-forme départementale pour le répit des aidants.
- Le Foyer Bois Soleil, à Chemillé sur Dême (en délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2029), EHPAD de 24 places.
- L'habitat Inclusif à Savigné sur Lathan : 5 logements adaptés pour personne seule ou couple (bénéficiant d'un forfait habitat Inclusif depuis octobre 2018, jusqu'à octobre 2022), mis à disposition d'Agévie par la Ficosil, pour la gestion de l'attribution, l'accompagnement social et d'animation des habitants.
-

Pour ces services, l'association applique la réglementation comptable des établissements sociaux et médico-sociaux.

AGEVIE a par ailleurs initié plusieurs projets structurants actuellement en phase d'étude ou de montage, qui sont amenés à modifier profondément le périmètre et la structure de l'association dans les années à venir :

- Le Hameau de la Thibaudière : EHPAD innovant de 65 places, assorti de 15 logements inclusifs et de 5 places d'accueil temporaire et 10 places d'accueil de jour, en réponse à un appel d'offres du département.
- Le Relais Sépia d'Amboise : création d'un 3eme relais d'hébergement temporaire à Amboise, en collaboration avec la communauté de communes,

Faits significatifs de l'exercice

Crise sanitaire

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021,

L'association s'est organisée pour faire face aux contraintes qui se sont installées dans la durée :
_ L'ouverture de l'accueil de jour à un nombre limité de participant (8 au lieu 12) jusqu'en juillet 2021
_ La continuité de l'activité des hébergements
_ Mise en place d'une organisation stricte afin de protéger les personnes accueillies : mesures barrières, nouvelles méthodes de travail pour les équipes (protocoles), contrôle des visites, suppression des sorties. Le taux d'occupation est en baisse dans les établissements : l'accueil de jour : 55 %, Au relais sépia de Descartes : 67 %, au relais sépia de Savigné sur Lathan : 59 % et il est constant au Foyer bois soleil à 98 %.

L'ARS a continué d'apporter son soutien pour combler les effets de la crise via l'octroi de Crédits non reconductibles.
Les Crédits non reconductibles de 132 K€ obtenus en 2021 se composent ainsi :
_ Une compensation des pertes de recettes sur les périodes du 1er trimestre 2021
_ Surcoût lié au COVID 1er trimestre 2021
_ Financement renfort de personnel au Foyer bois soleil pour 2eme et 3eme trimestres 2021

Les dotations globales soin ont été minorées suite à la notification de l'ARS de décembre 2021 pour les hébergements temporaires à hauteur de -18 K€ pour le sépia du Lathan et de -19 K€ pour le sépia de Descartes et à été réévalué à la hausse de 21 K€ pour le Foyer bois soleil et inchangé pour l'accueil de jour.

Avenant 43

Depuis le 1er octobre 2021, l'avenant 43 (applicable à la branche d'activité de l'aide à domicile) est appliquée par l'association. Celui-ci a engendré une réévaluation des salaires sur l'ensemble du personnel. Les catégories et classifications ont été réajustées à la hausse en faveur des salariés. Ce surcoût a été financé pour le 4ème trimestre 2021 par des mesures nouvelles de 107K€ qui ont été attribuées aux hébergements et non à l'accueil de jour pour lequel la négociation se poursuit avec l'ARS.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'association sont établis conformément aux règles comptables françaises en application, et notamment aux prescriptions du règlement 2014-04 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général, et selon la réglementation particulière applicable au secteur non marchand (règlement ANC 2018-06) et aux établissements sociaux et médico-sociaux (selon les articles R.314-1 et suivants du CASF et règlement ANC 2019-04).

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de la prudence, conformément aux hypothèses de base :
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode générale de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Reclassement des indemnités journalières

L'association Agévie pratique la subrogation de salaires.
Les indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance perçues étaient jusqu'à présent comptabilisées au poste « transferts de charges ».
Depuis le 1er janvier 2021, l'association comptabilise ces indemnisations au crédit des comptes de charges de personnel. Cette présentation est une possibilité prévue par le Plan Comptable Général.
Ce reclassement s'établit pour l'exercice comptable 2021 à 112 K€.
Les transferts de charges afférents s'établissaient à 181 K€ au 31 décembre 2020.
Le reclassement n'a pas d'incidence sur le résultat de l'association.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan

Etat de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement	15 000.00		
Autres postes d' immobilisations incorporelles	26 266.92		23 450.26
Immobilisations incorporelles	**41 266.92**		**23 450.26**
Terrains	12 980.00		
Constructions sur sol propre	116 820.00		
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	152 897.06		14 543.98
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers	141 416.33		18 912.67
Matériel de transport	188 163.20		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	233 443.05		26 264.73
Emballage récupérables et divers	83 520.54		21 307.80
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	**929 240.18**		**81 029.18**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	20 000.00		10 000.00
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	48 856.19		7 869.00
Immobilisations financières	**68 856.19**		**17 869.00**
Total Général	**1 039 363.29**		**122 348.44**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de			15 000.00	
Autres postes d' immobilisations incorporelles			49 717.18	
Immobilisations incorporelles			**64 717.18**	
Terrains			12 980.00	
Constructions sur sol propre			116 820.00	
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			167 441.04	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install générales, agenc. et aménag. divers		14 882.89	145 446.09	
Matériel de transport		28 595.40	159 567.80	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 486.57	257 221.21	
Emballage récupérables et divers			103 806.00	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		**45 964.86**	**963 282.14**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			30 000.00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			56 725.19	
Immobilisations financières			**86 725.19**	
Total Général		**45 964.86**	**1 114 724.51**	

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les investissements effectués se décomposent comme tel :

- En agencement et aménagement des constructions : Réfections de chambres dans les hébergements
- En agencement et aménagement divers : Renouvellement de l'électroménager vétuste
- En matériel informatique : Modernisation du système d'information, renouvellement du matériel informatique vétuste
- En matériel de soins : Changement des chariots pilulaires, des défibrillateurs, installation des monstres Co-assistances, des chaises de douche, d'un lève personne.

Les cessions concernent :

- Les investissements sortis à la suite de leur renouvellement

Traitement des immobilisations dans le cadre des conventions de "délégation de service public" :

Les constructions du relais Sépia Descartes, du relais Sépia du Lathan et du foyer Bois Soleil sont mises à la disposition de l'association AGEVIE, respectivement par la mairie de Descartes, la communauté de communes Touraine Nord-Ouest et le CCAS de Chemillé sur Dême, moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

Les immobilisations autres que les constructions sont comptabilisées de la manière suivante :
- Au relais Sépia Descartes, AGEVIE constate dans ses comptes, les immobilisations acquises par ses soins à compter du 1er janvier 2008, date d'effet de la convention,
Tous les biens antérieurs à cette date appartiennent à la mairie de Descartes et ont été répertoriés lors d'un inventaire,
- Au relais Sépia Lathan et au foyer Bois Soleil, AGEVIE comptabilise toutes les immobilisations nécessaires à l'activité.

Ces immobilisations sont amorties en fonction de la durée d'utilisation.

Filiales et participations

	Siège social	Capital total	Valeur nominale des parts	Nombre de parts détenues	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net comptable du dernier exercice
SCI HABITAT POUR TOUS	241 Rue Edouard Vaillant, TOURS	128 000€	1 000€	30	149 107 €	34 257 €

Le 27 mai 2021, AGEVIE a fait un apport complémentaire de 10 parts sociales dans la SCI à hauteur de 10K€, portant sa participation totale à 30K€.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Constructions, gros œuvre : 50 ans
Constructions, menuiseries extérieures : 25 ans
Installation générale & agencements : 8 à 15 ans
Électroménager : 3 à 5 ans
Matériel de transport : 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
Mobilier : 3 à 8 ans
Matériel de soin : 5 ans

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	15 000.00			15 000.00
Autres postes d' immobilisations incorporelles	23 381.59	2 420.63		25 802.22
Immobilisations incorporelles	**38 381.59**	**2 420.63**		**40 802.22**
Terrains				
Constructions sur sol propre	26 528.29	2 422.06		28 950.35
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements diver	111 506.25	8 675.71		120 181.96
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements diver	120 135.71	8 939.65	14 882.89	114 192.47
Matériel de transport	136 869.39	20 887.81	32 052.73	125 704.47
Matériel de bureau, informatique, mobilier	201 552.88	19 579.26	2 454.92	218 677.22
Emballages récup et divers	62 434.99	7 947.06		70 382.05
Immobilisations corporelles	**659 027.51**	**68 451.55**	**49 390.54**	**678 088.52**
Total Général	**697 409.10**	**70 872.18**	**49 390.54**	**718 890.74**

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développeme					
Autres postes d' immobilisations incorporelles	2 420.63				
Immobilisations incorporelles	**2 420.63**				
Terrains					
Constructions sur sol propre	2 422.06				
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagemen	8 675.71				
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagemen	8 939.65				
Matériel de transport	20 887.81				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	19 579.26				
Emballages récup et divers	7 947.06				
Immobilisations corporelles	**68 451.55**				
Total Général	**70 872.18**				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	53 406.00		53 406.00
Autres immobilisations financières	3 319.19		3 319.19
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	382 820.79	382 820.79	
Personnel et comptes rattachés	3 050.00	3 050.00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 374.63	6 374.63	
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts	6 812.00	6 812.00	
Etat, créances diverses	8 687.46	8 687.46	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	268 627.47	55 510.52	211 116.95
Charges constatées d'avance	18 239.40	18 239.40	
Total général	**749 336.94**	**481 494.80**	**267 842.14**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 869.00		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances d'exploitation s'élèvent à 675K€ et sont les suivantes :

- Clients et Tiers payeurs : 383 K€
- Personnel, organismes sociaux et Etat : 25 K€
- Débiteurs divers : 267 K€
  dont le bailleur social VTH (245K€) au titre des subventions mobilisées par AGEVIE et reversées à VTH pour le montage financier de construction ou rénovation de ses bâtiments d'hébergement

Les produits à recevoir s'élèvent à 22 K€ ; ils correspondent principalement aux remboursements attendus de l'organisme collecteur Uniformation au titre de formations effectuées en 2021.

L'association détenait au 31 décembre 2020 une créance sur la société FICOSIL suite une avance de trésorerie faite en 2015 pour la construction des logements adaptés à Savigné sur Lathan à hauteur de 111,5K€. Un abandon de créance de 55 K€ a été consenti en avril 2021 et un règlement de 55 K€ a été encaissé en décembre 2021.

Les provisions de dépréciations des créances de 18 880.11€ se décomposent ainsi :
_ 18 880.11€ sur les créances clients supérieures à 1 an.

Les charges constatées d'avance de 18k€ correspondent à des factures de diverses natures ayant vocation à être reportées en tout ou partie sur l'exercice suivant.

Trésorerie

A la clôture de l'exercice, la trésorerie nette disponible est de 822K€.

L'association n'a pas rencontré de difficultés de trésorerie au cours de l'exercice. Chaque service dispose de son propre compte bancaire, et d'un compte annexe pour les achats de faible valeur qu'il gère en direct.
L'association dispose d'une convention d'unicité de comptes auprès de la Caisse d'Epargne.
L'association dispose également de livrets de placement sans risques ; le montant des placements au 31/12/21 est de 523 K€.

4. Informations sur les postes du passif du bilan

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'éxercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Fonds propres sans droit de reprise				-
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Fonds propres avec droit de reprise	30 264,35	181 705,17	105 301,52	106 668,00
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise				-
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise				-
Ecarts de réévaluation				-
Réserves	846 601,95	103 618,01	73 455,51	876 764,45
Report à nouveau	- 38 512,70	156 212,57	121 815,68	- 4 115,81
Excédent ou déficit de l'éxercice	140 962,43	- 186 059,76	140 962,43	- 186 059,76
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*119 765,28*	*- 43 186,40*		*- 43 186,40*
Situation nette	**979 316,03**	**255 475,99**	**441 535,14**	**793 256,88**
Fonds propres consomptibles				-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 167,00		2 166,00	2 001,00
Subventions d'investissement				-
Provisions règlementées				-
Droit des propriétaires - Commodat				-
TOTAL	**983 483,03**	**255 475,99**	**443 701,14**	**795 257,88**

Les fonds propres de l'association à la clôture de l'exercice s'élèvent à 795 K€, dont :

→ 222 K€ d'excédents affectés à l'investissement,
→ 654 K€ d'excédents affectés à la compensation des déficits ultérieurs,
→ 107 K€ d'affectation du résultat 2020 sous contrôle de tiers, en attente d'une décision d'affectation par les autorités de tarification,
→ - 13 K€ (solde débiteur) de dépenses non opposables aux tiers financeurs,

→ - 8 K€ de report à nouveau,
→ -186 K€ au titre du résultat de l'exercice,
→ 2 K€ de subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables,

Subventions d'exploitation

Les subventions sont constatées dans les comptes de l'association dès lors qu'un document écrit précise l'engagement des financeurs pour les subventions d'exploitation.

Subventions d'investissement

Tableau des subventions d'investissement

		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal:				
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables	35 000,00			35 000,00
TOTAL	**35 000,00**	-	-	**35 000,00**
Quotes-parts virées au résultat:				
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables	30 833,00	2 166,00		32 999,00
TOTAL	**30 833,00**	**2 166,00**	-	**32 999,00**

Les subventions d'investissement sont intégrées au résultat de l'année au prorata de l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Provisions pour risques et charges

Etat des provisions	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Litiges	24 200	15 200	-	39 400
TOTAL 1	**24 200**	**15 200**	-	**39 400**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur comptes clients	13 500	9 323	3 943	18 880
Sur autres créances	55 750		55 750	-
TOTAL 2	**69 250**	**9 323**	**59 693**	**18 880**
TOTAL GENERAL	**93 450**	**24 523**	**59 693**	**58 280**
dont exploitation	24 523			
dont exceptionnel				

Une provision de 20 k€ a été constituée dans le cadre d'un risque de litige avec un salarié sorti. Une autre provision de 19.4 k€ a été effectuée dans le cadre d'un risque de litige avec des résidents.

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an. - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	282 652.05	36 234.45	145 177.80	101 179.80
Emprunts et dettes financières divers	77 150.65	77 150.65		
Fournisseurs et comptes rattachés	267 025.70	267 025.70		
Personnel et comptes rattachés	108 282.56	108 282.56		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158 722.91	158 722.91		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	25 292.24	25 292.24		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes	898.00	898.00		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	68 116.90	68 116.90		
Total général	**988 141.01**	**741 723.41**	**145 177.80**	**101 179.80**
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	56 761.80			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 022.25			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Le montant total des emprunts et prêts en cours est de 360 K€ à la date de clôture de l'exercice, dont :

- 154 K€ dus à la CARSAT au titre d'un prêt sans intérêts sur 20 ans, mobilisé pour le relais Sépia du Lathan.
- 27 K€ dus à la CARSAT au titre d'un prêt sans intérêt sur 20 ans mobilisé pour le financement du local de l'accueil de jour de Tours,
- 102 K€ dus à la CARSAT au titre d'un prêt sans intérêt sur 20 ans mobilisé pour la restructuration du relais Sépia de Descartes,
- 32K€ de dépôts et cautionnements reçus auprès des résidents du Foyer Bois Soleil.
- 45 k€ dus à AVISE au titre d'une subvention sous condition de la concrétisation du projet Fondettes.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 636 K€ et sont les suivantes :

- Fournisseurs : 292 K€
- Dettes sociales et fiscales : 292 K€ (dont 138K€ de provisions sur congés à payer)
- Autres : 77 K€ (de clients créditeurs au titre des avances perçues par les financeurs externes pour la solvabilisation de séjours à venir)

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 68 K€ et comportent principalement des subventions reçues et affectées à des projets futurs ou en cours de réalisation :

- 35K€ reçus de l'AG2R,
- 10K€ reçus de l'ARS / CCTOVAL pour le développement de l'habitat inclusif,
- 16K€ reçus du CD37 pour la mise en place d'ateliers ressources.

Ils comportent également 7K€ de recettes au titre d'activités réalisées dans les différents services pour financer des activités particulières à venir.

Les charges à payer s'élèvent à 227 K€ et se composent de :

- Factures non parvenues : 82 K€
- Charges sociales à payer : 145 K€

5. Informations sur les postes du compte de résultat

Affectation des charges par service

Chacun des services gérés par AGEVIE est suivi de façon indépendante d'un point de vue comptable.
L'ensemble des charges & produits fait l'objet d'une affectation par service.

En fonction de leur nature, l'affectation des charges se fait selon différentes modalités :

- Une majorité des charges sont **affectées directement au service concerné**, sur la base d'un contrat, d'un abonnement ou d'une commande directe.
- Certaines charges sont **communes à plusieurs services** ; elles sont alors **réparties entre les services concernés**, sur la base de **clés de répartition spécifiques** selon la nature de la charge.
- Enfin, un certain nombre de charges concernent tous les services, sans que l'on puisse déterminer la part particulière de chacun d'entre eux ; elles sont **absorbées en totalité par le service Siège administratif.**

Les frais du siège administratif sont répartis entre les services sur la base du volume d'activité généré par chacun d'eux. Leur participation est fixée forfaitairement.

A la clôture de l'exercice, ces frais de siège, ainsi que diverses autres refacturations entre services, font l'objet d'une neutralisation dans la présentation des comptes de l'association.

Résultat annuel

Les comptes transmis aux autorités de tarification sont établis selon les règles propres aux établissements sociaux et médico-sociaux. Ils peuvent intégrer notamment des reprises d'excédents (ou de déficit) des années antérieures. Le résultat effectif est issu de ces retraitements pour être présenté aux autorités de tarification.

En 2021, la décision d'affectation des résultats 2019 de la section Soin sous contrôle de l'ARS du Foyer Bois Soleil, du Relais Sépia de Descartes, du Relais Sépia du Lathan et des Rendez-Vous d'Agevie a été comptabilisée conformément à la décision de l'ARS.
La décision d'affectation des résultats 2019 sous contrôle du Conseil Départemental pour le Foyer Bois Soleil a été effectuée selon la notification reçue.

À la date de clôture de l'exercice 2021, la décision d'affectation des résultats sous contrôle de 2020 n'est pas connue. Le résultat sous contrôle de l'ARS et du Conseil Départemental est donc maintenu dans le compte de Résultat en attente de décision jusqu'à réception de la décision d'affectation.

L'exercice 2021 fait apparaître un résultat comptable de **-186 059.76 €** qui se décompose entre :

- Le résultat sous contrôle de tiers financeurs, à hauteur de **43 186** € : il fera l'objet d'une soumission à l'ARS & au Conseil Départemental qui devront les confirmer ;
- Le résultat en gestion libre, soit un déficit global de – **229 246** € ; il reflète la part de l'activité qui n'est pas sous contrôle d'un tiers financeur.
- Étant entendu que la répartition entre le résultat sous contrôle et le résultat en gestion libre est susceptible d'être modifiée en fonction des résultats retenus par les autorités de tarification, sur la base des comptes annuels qui leur seront adressés.

	AGEVIE	SIEGE	RENDEZ-VOUS D'AGEVIE	FOYER BOIS SOLEIL	RELAIS SEPIA DESCARTES	RELAIS SEPIA LATHAN	HABITAT INCLUSIF
RESULTAT ANNUEL	**- 186 060**	**- 82 866**	**- 138 283**	**43 923**	**- 8 993**	**- 10 111**	**10 270**
dont CNR	***132 579***		***47 404***	***10 730***	***37 648***	***36 797***	
Produits en gestion libre	2 189 220	366 609	485 609	415 129	474 257	425 085	22 531
Charges en gestion libre	2 418 467	449 475	608 641	425 717	507 364	415 009	12 261
Résultat en gestion libre	**- 229 246,16**	**- 82 865,88**	**- 123 031,59**	**- 10 588,41**	**- 33 106,67**	**10 075,98**	**10 270,41**
Produits sous contrôle	1 926 778		823 650	478 388	319 180	305 560	
Charges sous contrôle	1 883 592		838 901	423 877	295 067	325 747	
Résultat sous contrôle	**43 186,40**	**-**	**- 15 251,80**	**54 511,15**	**24 113,58**	**- 20 186,53**	**-**
Dépendance	*- 25 348*			*- 25 348*			
Soin	*68 534*		*- 15 252*	*79 859*	*24 114*	*- 20 187*	

Concours publics reçues

L'Agence Régionale de Santé a attribué à l'association une dotation globale soin de 1 780k€.
Pour faire face à la crise sanitaire et ses impacts, elle a également accordé 133k€ de crédits non reconductibles.
Ces concours publics sont comptabilisés en produits d'exploitation (ligne dédiée au compte de résultat).

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées car elles ne font pas l'objet d'une évaluation. Il s'agit notamment :

- Bénévolat
- Dons en nature
- Mises à disposition de locaux ou de matériel

Ces contributions sont considérées comme non significatives.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à +4 K€ et se compose de :

- Charges exceptionnelles : 3.3K€
- Produits exceptionnels : 7.5K€

Transferts de charges

Comme évoqué au paragraphe « Reclassement des indemnités journalières », les indemnités journalières perçues sont classées en charges de personnel désormais.

Le poste « transferts de charges » s'élève à 44 K€ et comprend essentiellement en 2021 :

- Remboursements de formations : 37 K€

6. Autres informations

Informations sur les transactions avec les contreparties

L'association a conclu une convention de coopération avec l'association SOLIHA Centre Val de Loire en 2019. Dans le cadre cette convention, SOLIHA a facturé en 2021 à l'association :

- Des frais de mutualisation des moyens humains à hauteur de 64 218€
- Des frais de mise à disposition de compétences pour 4 309 €
- Des refacturations des frais de fonctionnement pour 13 792 €

L'association a conclu une convention de mise à disposition de personnel avec l'association SOLIHA Centre Val de Loire et Mme Emilie BEAUFILS, médecin, en 2021. Dans le cadre cette convention, SOLIHA a facturé en 2021 à l'association :

- Des frais de mise à disposition de personnel à hauteur de 3 458 €

L'association a conclu une convention d'avance de trésorerie avec la SCI FICOSIL dans le cadre de la réalisation d'un ensemble de cinq logements adaptés pour personnes âgées à Savigné-sur-Lathan dont la maîtrise d'ouvrage lui avait été confiée. Dans le cadre de cette opération immobilière et de la convention de mise à disposition existant entre les deux entités, l'association a procédé au versement d'une avance de trésorerie à hauteur de 203.000 € à la société FICOSIL (solde au 31 décembre 2016), récupérable sur les subventions à mobiliser auprès des partenaires financiers.
En 2021, étant donné l'insuffisance des subventions réellement obtenues pour cette opération immobilière, il a été acté l'abandon par AGEVIE de 50% de la créance résiduelle au profit de la FICOSIL, soit 55 750€. La FICOSIL a procédé au remboursement à AGEVIE des 50% restant le 17 décembre 2021.

L'association a conclu un bail de location avec la SCI Habitat Pour Tous en 2020 en lien avec les locaux administratifs. La charge de loyer s'établit à 7 394 € et les charges refacturées à 1 643 € pour l'année 2021.

Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Indemnité de départ à la retraite

L'engagement en matière d'indemnité de départ en retraite correspond à la valeur actuelle de l'indemnité que les salariés percevront lors de leur départ en retraite réparti sur la durée restant à s'écouler jusqu'à cette date.

Les principales hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- départ à la retraite à 65 ans
- méthode prospective tenant compte d'un taux de rotation des effectifs et d'un taux de progression des salaires
- indemnité de départ issue de la convention collective
- paramètre financier : taux d'actualisation à 0,98 %

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2021 au titre de l'indemnité de départ en retraite calculé s'élève à 84 K€, charges sociales et fiscales comprises.

Effectif moyen salarié

L'effectif moyen au 31/12/2021 est de 69 ETP, qui se répartit de la façon suivante :

Ensemble	SIEGE	RV AGEVIE	DESCARTES	LATHAN	FBS	TOTAL
Nbre ETP - salarié-e	1,04	21,86	12,58	11,68	14,47	61,63
Nbre ETP - assimilé-e cadres Nbre ETP - cadre Nbre ETP - apprentis/emplois aidés	3,00	1,00	1,32	1,00	1,00	7,32
TOTAL	4,04	22,86	13,90	12,68	15,47	68,95

Engagements reçus

- Engagement reçu de l'ARS pour le financement du dispositif *Le Fil* 92 K€

Evènements post-clôture

Les impacts de la poursuite de la crise sanitaire sur les comptes 2022 et les conséquences pour l'association ne sont pas encore connus à la date d'établissement des comptes.

Groupe Y Nexia

Assemblons nos compétences pour développer votre réussite

- Expertise comptable
- Conseil
- Audit
- Social et paie
- Juridique
- Services aux entreprises
- RSE
- RGPD
- Externalisation RH



8 bureaux à votre service

SIÉGE SOCIAL : NIORT
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT
Tél. : 05 49 32 49 01

FONTENAY-LE-COMTE
38 rue de la Capitale du Bas Poitou - BP20173
85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex
Tél. : 02 51 69 06 10

LA ROCHE-SUR-YON
52 rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment A - BP 409
85010 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 62 22 01

LUÇON
53 avenue Émile Beaussire
BP 243
85400 LUÇON
Tél. : 02 51 56 02 78

NANTES
3 chemin du Pressoir Chênaie
44100 NANTES
Tél. : 02 40 47 62 44

PARIS
2-4 rue Louis David
75116 Paris
Tél. : 01 43 79 70 08

POITIERS
Téléport 1 - @7 bis
Avenue Galilée - BP 10115
86961 FUTUROSCOPE Cedex
Tél. : 05 49 49 49 10

TOURS
Parc Equatop
59 rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. : 02 47 71 50 00

www.groupey.fr